



**Convention européenne du paysage**  
**Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe**  
**6<sup>e</sup> Session – 2018-2019**

*Le 16<sup>e</sup> octobre 2019, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décidé de conférer le*

***Prix du paysage de la Convention européenne du paysage***  
***au Projet***

**La renaturation du cours d'eau de l'Aire**  
**République et Canton de Genève, Suisse**

***Projet réalisé avec des partenaires de la France : Communauté de communes du Genevois – Archamps, Haute-Savoie, France, dans un esprit de coopération transfrontalière conforme à l'article 9 de la Convention européenne du paysage ;***

***et des partenaires de la Suisse : Communes : Bernex, Confignon, Perly-Certoux et Onex ; Associations environnementales : Association pour la protection de l'Aire et de ses affluents (APAA) (transfrontalière) ; ProNatura Genève ; WWF Genève ; Association d'habitants : Association d'habitants « Vivre à Lully » (AVAL) ; Association d'agriculteurs : AgriGenève ; Union maraîchère de Genève (UMG).***

Le projet constitue une intervention multidisciplinaire et concertée de très grande qualité visant à reconfigurer le lit de la rivière Aire et à renaturer le cours de la rivière dans une zone territoriale périurbaine et urbaine, créant ainsi un paysage multifonctionnel en évolution. La dimension transnationale du cours d'eau représente une invitation à poursuivre la coopération transfrontalière afin d'améliorer le paysage au-delà de la phase de conception.

  
**Marija Pejčinović Burić, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe**